

GIP  
A Publier  
du 28.02.2025  
au 28.04.2025



RECU EN PREFECTURE  
Le: 28.02.2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025 A 11H30  
AG N°18**

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du vendredi 24 janvier 2025 s'est réunie au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 10

**PRESENTS :**

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Alain VIOTTI, Madame Sandrine AIMASSO, Madame Chantal CHASSERIAUD, Monsieur Mike CASTRO DEMARIA, Monsieur Franck GALBERT.

**EXCUSES :**

Monsieur Alain ARMANDO, représenté par Monsieur Yves PIGRENET,  
Monsieur Philippe WEISSER, représenté par Monsieur Alain VIOTTI.



**DÉLIBÉRATION n° 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025 DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.**

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et ses décrets d'application, comme notamment le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, **le Rapport d'Orientations Budgétaires précédant le vote du Budget Primitif (BP) 2025 doit se dérouler au sein de l'Assemblée Générale du GIP.**

En conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à :

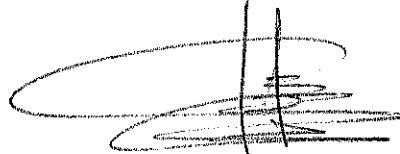
- **VOTER** pour prendre acte du **Rapport d'Orientations Budgétaires 2025** présenté à l'appui de la présente délibération.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LA PRISE D'ACTE A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025 A 11H30  
N° 18**

**R.O.B. 2025**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025 DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et ses décrets d'application, comme notamment le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientations budgétaires précédant le vote du budget primitif (BP) 2025 doit se dérouler au sein de l'Assemblée générale du GIP.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) permet à l'Assemblée générale du GIP de définir les grandes orientations et les éventuels engagements pluriannuels envisagés au budget primitif de l'exercice 2025.

Le ROB apporte les principaux éléments d'information permettant d'appréhender la situation financière du Groupement.

• **S'agissant du contexte économique :**

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE.

Le ralentissement de l'inflation se confirme avec une estimation de +1.5% en 2025 contre 2,5% en 2024. Néanmoins, depuis 2020, l'inflation cumulée s'établit à 17 %, ce qui impacte inévitablement les frais de fonctionnement au quotidien.

Le taux de chômage repart à la hausse et les annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif

Alors que le budget 2024 de l'Etat a été reconduit à l'identique en ce début d'année 2025 afin d'assurer le fonctionnement quotidien, le dispositif prévoyant « autour de deux milliards d'euros d'économies » pour les collectivités reste en discussion.

D'une manière générale, le gouvernement souhaite un effort budgétaire de quelque 50 milliards d'euros en 2025, "essentiellement" via des économies qui n'ont pas encore été détaillées, et des mesures fiscales à préciser.

Face à cette situation, et au vu du contexte très préoccupant pesant sur l'économie nationale et les finances publiques de l'Etat, une anticipation et une prudence accrue s'imposent donc, tout en poursuivant et renforçant l'action culturelle et touristique de la ville du CANNET développée par le GIP avec La Palestre, les Cinémas, et le musée Bonnard.

- **S'agissant du contexte touristique et culturel :**

- ✓ **Le musée Bonnard poursuit son développement et son implantation au cœur de la ville et du bassin de vie. Reconnu nationalement et internationalement, il se positionne aujourd'hui comme une institution de référence.**

En atteste la fréquentation toujours croissante, et le nombre d'institutions françaises et étrangères qui sollicitent des prêts d'œuvres au musée. Quelques 540 000 visiteurs sont venus au musée depuis l'ouverture en juin 2011.

Depuis 2011, chacune des 26 expositions temporaires présentées au musée a mis en lumière un aspect particulier de l'œuvre de Pierre Bonnard, tout en étant également un lieu d'étude pour les chercheurs car le musée conserve de nombreux documents précieux sur l'artiste et son époque avec le don d'archives familiales et l'acquisition régulière de documents.

Cette année 2025 donnera un éclairage particulier sur les collections du musée qui s'enrichissent chaque année mais aussi sur notre partenariat avec le musée d'Orsay. Rappelons que le musée Bonnard est partenaire du musée d'Orsay depuis 2012. Ce partenariat a été renouvelé pour 5 ans en 2022. Cet engagement réciproque donne lieu à de nombreuses actions et se matérialise aussi par le logo sur nos principaux supports de communication.

Ce partenariat se formalise par des prêts d'œuvres majeures lors de nos expositions temporaires, un renfort des collections du musée par des dépôts comme celui dernièrement de *La Fenêtre ouverte*. La participation à des actions culturelles majeures qui fédèrent la coopération du musée d'Orsay avec ses musées partenaires régionaux à l'instar de l'opération « 100 ans de l'Impressionnisme » en 2024 et, cette année, celle intitulée « 100 œuvres qui racontent le climat ».

En effet, au printemps le musée Bonnard aura le privilège d'exposer une œuvre majeure de l'artiste prêtée par le musée parisien dans le cadre d'une opération nationale intitulée 100 œuvres qui racontent le climat. Ainsi, *La Symphonie pastorale*, 1916-1920 sera exposée ; il s'agit d'une peinture de grand format à travers laquelle nous parlerons de la nature prégnante dans l'œuvre de Bonnard tout en nous attachant à communiquer sur les dispositions des institutions muséales en matière d'écologie. Une exposition didactique avec une implication éducative réelle. L'été 2025 sera également exceptionnel avec l'invitation inédite d'une grande collection suisse. Ce sera l'occasion de montrer au public des œuvres de peintres proches de l'esprit de Bonnard, collection dont le fil rouge est bien celui des peintres attachés aux sentiments et au monde sensible. Ainsi autour de 7 peintures de Bonnard seront présentées des œuvres de Corot, Morandi, Renoir, Monet, Berthe Morisot, Eva Gonzalès ou encore Giacometti, Matisse et Vuillard. Au total 70 œuvres qui seront réunies pour la première fois sous le titre *Un certain regard*. Chefs d'œuvre d'une collection privée inédite.

- ✓ **L'Office de Tourisme (OT) est également partie intégrante de cette organisation en faveur du rayonnement et du développement économique de la commune du Cannet.**

Pour mieux répondre aux attentes des visiteurs et améliorer les services offerts aux partenaires socio-professionnels, l'Office de Tourisme a instauré une démarche qualité interne.

Cette quête d'amélioration continue a été reconnue par le ministère du tourisme, qui lui a décerné la marque « Qualité Tourisme ». Ce label sera remplacé par une démarche qualité nommée « Destination Excellence » à laquelle l'OT devra s'y conformer. Grâce à cette labellisation, l'Office de Tourisme a obtenu un classement en catégorie I (arrêté préfectoral du 28 juin 2019), le niveau le plus élevé pour les offices de tourisme en France. Un dossier de renouvellement est en cours d'instruction auprès des services de la préfecture.



Il est également important de souligner que, par un arrêté en date du 18 mai 2020, le préfet des Alpes-Maritimes a attribué à la ville du Cannet le titre de « station classée de tourisme », le plus haut niveau de classement pour les collectivités, renforçant ainsi les efforts en matière de développement économique, touristique et culturel. Actuellement, seulement 500 communes en France, sur les 36.000 existantes, possèdent cette dénomination.

Ces distinctions ont permis à l'Office de Tourisme et au GIP de structurer l'offre touristique locale et d'intensifier la promotion, tant physique que digitale, de notre destination au-delà de nos frontières communales, afin d'accroître sa visibilité et sa notoriété.

Dans cette optique, plusieurs actions de promotion ont été organisées, notamment lors du Salon Mondial du Tourisme de Colmar et lors de multiples workshop presse française et presse étrangère. Les 1ères retombées montrent que la part de la clientèle étrangère augmente dans les chiffres de fréquentation touristique.

De plus, des événements ont été créés pour renforcer notre attractivité, comme l'Urban Trail du Cannet, qui se déroule le premier dimanche de septembre. A cette occasion, le lancement des inscriptions a eu lieu à Paris lors du Salon Run Experience, événement majeur des destinations sportives qui rassemble quasiment 100.000 visiteurs.

Cet événement attire chaque année de plus en plus de participants (900 pour l'année 2024) et permet à de nombreux visiteurs de découvrir notre ville ainsi que ses richesses culturelles, historiques et patrimoniales. Les efforts conjoints du GIP et de l'Office de Tourisme contribuent ainsi à faire progresser la promotion et le développement touristique de la ville du Cannet, affirmant son statut de destination touristique majeure sur la Côte d'Azur.

- ✓ L'intégration en 2021, au sein du GIP, des deux cinémas et de la salle de La Palestre a permis de compléter, renforcer et élargir la promotion et le rayonnement culturel et touristique du Cannet, tout en générant des économies d'échelle et une cohérence de programmations.
- ✓ Enfin, la ville du Cannet a souhaité renforcer le rôle du GIP, par délibération du 19 Décembre 2024, en confiant au GIP la mission de développement événementiel de la Ville du Cannet. L'OT a fait de même le 13 janvier 2025.



Cette extension permettra au GIP, dès accord des services de l'Etat, d'obtenir une nouvelle dénomination, à savoir « Groupement d'intérêt public (GIP) pour le développement touristique, culturel et évènementiel de la ville du Cannet ».

Eu égard à tous ces éléments, les orientations 2025 sont basées sur une activité culturelle et touristique ambitieuse.

## **LE FONCTIONNEMENT**

En l'absence de vote du Compte Administratif 2024 au cours de cette même séance, les résultats 2024 sont des estimations.

Les résultats définitifs seront connus lors du vote du Compte Administratif 2024.

### **I - Les recettes de fonctionnement pour 2025 :**

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 159 K€. Elles seront éventuellement ajustées lors du vote du Budget Primitif 2025, en fonction des résultats définitifs de la gestion 2024, et de l'évolution de la situation économique.

<b>Recettes de fonctionnement (en K€)</b>	<b>OB 2025</b>
Résultat de fonctionnement reporté	730,19
Atténuations de charges	83,00
Prod. Services, domaine, ventes diverses	606,00
Dotations et participations	1 740,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 159,19</b>

#### **1) Atténuations de charges**

Il s'agit principalement de la valeur du stock estimée au 31 décembre de l'exercice concerné.

## **2) Prod. Services, domaine, ventes diverses :**

Le chapitre 70 « vente de produits fabriqués, services, ... » représente principalement :

- Les recettes de billetterie du musée Bonnard, des cinémas et de la salle de La Palestre.
- Les recettes issues de la vente des produits en boutiques.

## **3) Dotations et participations :**

Le chapitre 74 « autres produits de gestion courante » est notamment composé :

- du partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour 18 K€;
- d'une aide annoncée de la Région SUD à hauteur de 20 K€.(solde pour l'exposition Toulouse Lautrec)
- de la contribution de l'Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur pour 200 K€ ;
- de la contribution de la commune du Cannet, auparavant inscrite aux budgets de la Ville dans les principaux postes de dépenses concernés, et ajustée à un montant de 1 500 K€.

L'évaluation de ces recettes a été réalisée avec prudence compte tenu du contexte économique et international.

Ce poste budgétaire pourra être ajusté et optimisé en cours d'année dans le cadre de la recherche permanente de partenariats et subventions, et en fonction des résultats définitifs de la gestion 2024 ;

## **II - Les dépenses de fonctionnement pour 2025 :**

Les dépenses de fonctionnement du budget proposé dans le cadre des orientations budgétaires 2025 s'élèvent à 3 159 K€.



<b>Dépenses de fonctionnement (en K€)</b>	<b>OB 2025</b>
Charges à caractère général	2 743,00
Charges de personnel et frais assimilés	320,00
Autres charges de gestion courante	35,00
Charges spécifiques	15,19
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 159,19</b>

Elles seront éventuellement ajustées lors du vote du Budget Primitif 2025, en fonction des résultats définitifs de la gestion 2024, de l'évolution de la situation économique, et de l'évolution des prix des marchés notamment.

### 1) Les charges à caractère général :

Les charges générales sont celles liées aux achats de matières et de fournitures (eau, énergie, carburant, combustibles, alimentation, fournitures administratives, petit matériel...), les services extérieurs et autres services extérieurs (contrats de prestations de services, locations, entretiens et réparations, assurances, frais postaux et de télécommunications, honoraires, missions, réceptions, déplacements, concours divers...).

Le niveau prévisionnel de ce poste dépend fortement des œuvres présentées au cours des expositions de l'année du musée Bonnard, notamment pour ce qui concerne les frais de transport et d'assurance des œuvres, ainsi que des spectacles et animations présentés à la salle de la Palestre.

Il intègre aussi les conséquences des effets inflationnistes depuis 2020 continuant d'impacter fortement les achats et matières premières, et les dépenses énergétiques.

L'intégration au sein du groupement de commande de la Ville permet de renforcer une démarche permanente de rationalisation des achats et des services, associée à une optimisation de la commande publique.



## 2) Les charges de personnel :

Compte-tenu des mises à disposition de personnel de la Ville, les frais de personnel ne représentent que 10,13 % du total des dépenses de fonctionnement prévisionnelles.

Les charges de personnel comprennent l'ensemble de dépenses liées au recrutement et à la rémunération du personnel propre du GIP ainsi qu'au personnel extérieur notamment dans le cadre de l'intégration au sein du GIP des deux cinémas et de la salle de La Palestre (intermittents, etc...).

Au titre de l'exercice 2024, le GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet comptait deux emplois permanents pourvus à savoir le poste de chargé de mission et celui de Responsable des Cinémas.

En période estivale, un accroissement des besoins en personnel requiert le recrutement d'agents saisonniers, sous contrat à durée déterminée.

En outre, des apprentis ou des stagiaires de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Groupement. Selon la durée du stage, une gratification réglementaire peut être servie aux stagiaires.

Au 1er janvier 2025, les effectifs permanents sont composés d'un Responsable des Cinémas recruté par voie de contrat de droit privé et des personnels suivants mis à disposition par la Ville du Cannet.

Liste des emplois mis à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

<b>Structure :</b>	<b>Fonction</b>	<b>ETP</b>
Cinémas	Projectionniste - caissier	1
Cinémas	Projectionniste - caissier	1
Cinémas	Projectionniste - caissier	1
Cinémas	Secrétaire	1
Direction	Direction du GIP	20%
Fonctions support Direction	Secrétaire	5%
Fonctions support Direction	Secrétaire	5%
Fonctions support	Appariteur	50%
Fonctions support	Finances	5%
Fonctions support	Ressources Humaines	10%
Fonctions support	Sécurité du Musée et des œuvres	10%
La Palestre	Assistant administratif	1
La Palestre	Assistant administratif et financier	1
La Palestre	Responsable de la Salle de La Palestre	1
La Palestre	Responsable entretien bâtiment et sécurité	50%
La Palestre	Technicien	1
Musée Bonnard	Adjoint au Conservateur en Chef	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil / boutique	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil et de sécurité	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil et de sécurité	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil et de sécurité	1
Musée Bonnard	Agent de Médiation	1
Musée Bonnard	Agent de Médiation	1
Musée Bonnard	Agent de Médiation	1
Musée Bonnard	Conservateur en Chef	1
	Total ETP	21,55

Une évolution des effectifs et des emplois mis à disposition est proposée, afin de permettre d'ajuster les besoins en fonction des mouvements de personnel et de l'évolution des compétences requises.

Ainsi, un agent supplémentaire est mis partiellement à disposition du GIP à hauteur de 0,7 ETP (70%) à compter du 16 janvier 2025, pour exercer les fonctions de chargé de mission en charge de la promotion du Musée et des équipements du GIP.

En outre, au titre des fonction support, il est proposé de substituer la mise à disposition d'une secrétaire à 0,05 ETP (5%) par la mise à disposition d'un cadre administratif et financier assurant une mission d'appui au Directeur du GIP, dans la gestion de la vie administrative et institutionnelle du GIP (assistance à la préparation des réunions des Conseils d'Administration et Assemblées Générales, traitement des délibérations, assistance à l'exécution financière, etc.). Cette mise à disposition partielle serait fixée à 0,05 ETP (5%).

En application de la convention constitutive du GIP pour le Développement Touristique et Culturel de la ville du Cannet, la rémunération et les charges sociales du personnel mis à disposition du GIP hors complément de rémunération directement versé par celui-ci, restent à la charge de l'employeur d'origine.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, un complément de rémunération soumis aux cotisations et contributions prévues par la législation sociale peut être versé aux agents mis à disposition par le GIP en raison des responsabilités et des sujétions auxquelles ils peuvent être exposés dans le cadre de leurs fonctions au sein de celui-ci

Dans le cas du versement d'un complément de rémunération, celui-ci serait déterminé en fonction du niveau des responsabilités et des sujétions auxquelles l'agent est exposé et de la rémunération perçue par l'agent dans sa situation d'origine.

Le personnel propre du GIP est soumis aux dispositions du code du travail et de la convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996 (temps de travail, congés etc.).

### 3) Les autres charges de gestion courante et les charges spécifiques :

Elles s'élèvent à 50 K€ à titre prévisionnel.

### III – L'autofinancement prévisionnel de l'exercice :

Les orientations budgétaires 2025 permettraient de dégager une capacité d'autofinancement de 46 K€, destinée aux nouveaux investissements du groupement.

Cette évaluation sera ajustée en fonction des résultats définitifs de la gestion 2024.

## L'INVESTISSEMENT

### I – Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	OB 2025
Excédent reporté	14 548,65
Recettes d'ordre	46 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>60 548,65</b>

Les recettes d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements représentée par la valeur de l'amortissement de l'exercice des immobilisations présentes au sein de l'actif du GIP.

### II – Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'équipement maximum prévues pour l'année 2025 s'élèvent à 60.5 K€ maximum, restes à réaliser inclus.

Cette évaluation sera ajustée en fonction des résultats définitifs de la gestion 2024.

Dépenses d'investissement	OB 2025
Dépenses d'équipement hors Restes à réaliser	7 202,58
Restes à réaliser n-1	53 346,07
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>60 548,65</b>



Les restes à réaliser (53.3 K€) au titre de l'exercice 2024 seront entièrement financés en 2025 par l'excédent qui sera constaté au CA 2024.

Les financements disponibles de 2025 permettront de réaliser notamment :

- L'achat de logiciels, de matériels et de solutions informatiques ;
- L'acquisition de biens mobiliers permettant l'exercice des missions du GIP.

Eu égard à tous ces éléments, les grandes orientations qui sont proposées en 2025 dans le cadre du budget du GIP pour le développement touristique et culturel du Cannet sont :

- **Poursuivre le renforcement et la promotion** de l'action culturelle et touristique de la commune du Cannet avec les entêtes du GIP : La Palestre, les Cinémas, le Musée ;
- Continuer à développer la synergie entre les entités et poursuivre la dynamique au bénéfice des usagers ;
- Continuer à participer en concertation avec la Ville aux manifestations ayant un rayonnement touristique, culturel et évènementiel dès lors que les modifications statutaires seront exécutoires ;
- **Contenir l'évolution** des dépenses de fonctionnement dans un contexte économique incertain et avec des outils de perspectives financières ;
- Optimisation des recettes de fonctionnement en développant des actions ayant pour objectif d'augmenter la fréquentation du musée, des Cinémas et de la salle de La Palestre.

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20250214-AGGIP18\_D1-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIP18\_D1  
**Date de décision :** vendredi 14 février 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Délibération n°1 - ROB 2025  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Stéphanie WALTER  
**AR reçu le :** 28/02/2025  
**Numéro AR :** 006-130023609-20250214-AGGIP18\_D1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-Délibération n°1 - ROB 2025.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-ROB 2025 GIP.pdf

**Historique :**

27/02/25 18:36	En cours de création	
27/02/25 18:39	En préparation	Stéphanie WALTER
28/02/25 09:00	Reçu	Stéphanie WALTER
28/02/25 09:00	En cours de transmission	
28/02/25 09:03	Transmis en Préfecture	
28/02/25 09:09	Accusé de réception reçu	